

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session spéciale** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 16 mars 2011**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly) à **19h30** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant
	- M. Mario Gagné, représentant
	- M. Guy Richard, représentant
Deschaillons sur St-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Ste-Cécile de Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Ste-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Ste-Marie de Blandford	- Mme Ginette Deshaies, maire
Ste-Sophie de Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
St-Pierre les Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
St-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

**et tous formant quorum.**

**Assiste également à cette séance :**  
M. Michel Côté, aménagiste agissant à titre de secrétaire

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil sont présents à la séance et renoncent à l'avis de convocation.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION # 2011-03-62  
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM
2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
5. DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE
6. CONGRÈS DE L'ACSIQ
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**4. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION # 2011-03-63  
nomination d'un secrétaire d'assemblée**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Michel Côté agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE**

**5. DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE**

**RÉSOLUTION # 2011-03-64  
demande à portée collective – îlots déstructurés  
appui à l'orientation préliminaire de la CPTAQ (dossier # 368142)**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a déposé son orientation préliminaire dans le dossier numéro 368142;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres de négociation entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA ont conduit à un consensus relatif aux demandes d'îlots déstructurés que la MRC a présenté de concert avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ détermine les conditions pour que la reconnaissance des îlots déstructurés soit effective;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces conditions figure la limitation des droits acquis prévus aux articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère qu'une telle limitation devrait se faire par une modification législative plutôt que par le biais des demandes à portée collective;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire de la CPTAQ indique clairement que ce sujet sera rediscuté lors de la demande portant sur le deuxième volet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte ces conditions et s'engage à adopter un règlement de contrôle intérimaire préservant les acquis de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter une résolution tel que le demande la CPTAQ dans son orientation préliminaire pour que la décision puisse être effective;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le Conseil accepte le contenu de l'orientation préliminaire numéro 368142.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION # 2011-03-65  
demande à portée collective – volet II**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement indique, à l'article 2.7.7 que « Suite à l'adoption du schéma révisé, la MRC, en vertu de l'article 59 de la LPTAA, fera des demandes qui viseront des autorisations globales pour certains secteurs » ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a entrepris une caractérisation détaillée de son territoire dans le cadre d'un plan de développement de sa zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour contient un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions prévues au plan de développement de la zone agricole est une demande à portée collective portant sur le volet II (superficies suffisantes pour ne pas déstructurer l'agriculture) ;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis de déposer à la commission de protection du territoire agricole une demande à portée collective visant le volet II (superficies suffisantes pour ne pas déstructurer l'agriculture).

**ADOPTÉE**

**6. CONGRÈS DE L'ACSIQ**

**RÉSOLUTION # 2011-03-66  
congrès de l'ACSIQ  
autorisation de participation**

CONSIDÉRANT que cet item est aux prévisions budgétaires 2011;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER d'autoriser la participation du directeur incendie et d'un membre de l'état major et leur conjointe à participer au congrès de l'ACSIQ.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Bécancour**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC défraie le coût d'inscription et rembourse les frais de déplacement, subsistance et logement sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION # 2011-03-67  
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h10).

**ADOPTÉE**

---

Maurice Richard  
Préfet

---

Michel Côté, m.sc.geogr.  
Secrétaire

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Bécancour**